

## **SÉANCE du 10 JUILLET 2014**

L'an deux mil quatorze, le dix juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le premier juillet, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Claude LANGRENÉ, Maire.

Présents : MM. FOURRÉ Georges, BOUCHER Jean-Claude, Mme LAVA Francine, M. ROMÉLOT Jean, Mme NAUDÉ Marie-Josèphe, M. HERDHUIN Jacques, Mme DOINEL Josiane, M. PROUVOST Gérard, Mme PETIT Marie-Christine, M. FALLET Jean-Luc, Mmes FÉTY Nora, BIBLOCQ Stéphanie, MM. JEAUNAUX Jérôme, TEKOUK Beudihiba, Mmes MACREZ Stéphanie, SONNETTE Séverine, M. THIRIOT Daniel, Mmes PLANSON Patricia et LEGUILLETTE Christine.

Absents ayant donné pouvoir : Mme SANCHEZ Marie à M. FOURRÉ Georges, M. DIDIER Gérard à Mme LEGUILLETTE Christine.

Absent : M. BESSÉ Jean-Pierre.

Le Conseil Municipal a choisi, comme secrétaire de séance Mme PETIT Marie-Christine.

Le compte-rendu de la séance du 20 juin 2014 est adopté à l'unanimité, sans observations.

### **AVIS SUR SCHÉMA DE COHERENCE TERRITORIALE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SCOT a été mis à disposition pour avis durant 3 mois et qu'une réunion d'information publique a été proposée le 26 mai 2014.

Il faut aujourd'hui émettre un avis sur ce dossier. Une enquête publique aura lieu en septembre, chacun pourra venir déposer ses observations auprès du Commissaire enquêteur.

Le Maire propose d'émettre un avis favorable avec une réserve sur la zone AUEV.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision.

### **CONSEILLER DE PRÉVENTION : RENOUVELLEMENT CONVENTION COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE CHARLY SUR MARNE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités et établissement publics,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,  
Vu la partie 4 du Code du Travail relatif à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail, et notamment l'article L-412-2 sur les principes généraux de prévention (obligation de planifier la prévention),

Vu la délibération du Conseil Communautaire DE\_2012\_87 du 10 décembre 2012 de mutualisation d'un agent "conseiller de prévention" avec la Communauté de Communes du Canton de Condé en Brie à hauteur d'un mi-temps chacun,

Vu la délibération du conseil communautaire DE\_2013\_62 du 12 septembre 2013 de mutualisation du conseiller de prévention à hauteur du mi-temps partagé à ¼ de temps pour la Communauté de Communes du Canton de Charly et ¼ de temps partagé entre les communes de la Communauté de Communes du Canton de Charly intéressées.

Après en avoir délibéré,

- décide de poursuivre dans une politique de prévention des risques professionnels matérialisée par une démarche structurée, ainsi qu'un programme annuel de prévention (ce programme indiquera les actions prioritaires de prévention prévues pour l'année),

- décide de mutualiser un conseiller de prévention avec la Communauté de Communes du Canton de Charly,

- autorise le Maire à signer une convention d'intervention du conseiller de prévention pour la période de la mandature,

- accepte les conditions financières fixées par la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne, à savoir un tarif fixé au nombre d'agents de la commune comprenant le coût du salaire et de frais de fonctionnement.

Le tarif sera réactualisé chaque année par la Communauté de Communes en fonction de l'évolution de carrière du Conseiller de prévention.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à émettre le mandat de la prestation chaque année.

### **GROUPEMENT DE COMMANDE ACHAT GAZ - USEDA**

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat de gaz naturel ci-jointe en annexe,

Le Conseil Municipal :

- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, annexée à la présente délibération,

- autorise l'adhésion de la commune de Charly sur Marne au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de gaz naturel,

- autorise le Maire à signer la convention de groupement,

- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,

- s'engage à verser au coordonnateur la somme de 406,65 euros.

Cet engagement devra être confirmé au vu des résultats des consultations faites par l'USEDA auprès des fournisseurs de gaz.

### **CONVENTION ALPHA'COM SIGNALÉTIQUE / COMMUNE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention qui nous lie à Alpha Com est arrivée à échéance. Une négociation a été entreprise avec la société afin de renouveler la convention mais pour une durée de 8 années.

Pour la commune, il y a 59 lattes, ce qui représentera une dépense de 4.418,00 euros.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec la Société Alpha Com'.

### **MARCHÉ DE VOIRIE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à lancer une consultation pour un MAPA de réfection de diverses voiries communales :

- rue Pierre le Givre 111 mètres
- Rudenoise 838 mètres
- rue Louis Martin 235 mètres

### **RAPPORT ANNUEL SAUR – SERVICE DE L'EAU**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Compagnie SAUR a établi son rapport annuel, exercice 2013, il en donne quelques informations à savoir :

Volume produit :	2012 = 175.959	2013 = 163.724	- 70 %
Volume distribué	2012 = 174.619	2013 = 159.801	- 8 %
Rendement (période relevé compteur)	2012 = 72,5 %	2013 = 74.70 %	+ 2.2 %

Nombre de branchements 1.133

Longueur de canalisation 18.080 km

Qualité : eau de bonne qualité

Déséthyl – terbuméton 0,20 en 2008 depuis env. 0

Terbuthylazine – Déséthyl 0

Nitrate  $28 < x < 39,30$  mg / l norme 50

Celui-ci est consultable auprès du secrétariat.

### **RÉFORME TERRITORIALE : RATTACHEMENT DE LA RÉGION PICARDIE A CHAMPAGNE-ARDENNE**

Considérant la nécessité de poursuivre la réforme territoriale visant à clarifier tant l'organisation de nos régions, que les compétences exercées par l'Etat et les différentes collectivités,

Considérant les annonces du Président de la République sur le redécoupage des régions et notamment celles concernant la fusion de la Région Picardie avec la Région Champagne-Ardenne,

Considérant la cohérence économique notamment sur le plan agro-industriel , nos deux territoires constituent déjà le premier rôle européen dans le domaine des bio raffineries, et l'industrie agro-alimentaire qui y est particulièrement puissante,  
Considérant la cohérence vis-à-vis de l'appellation Champagne, car le vignoble champenois s'étend jusque dans l'Aisne,  
Considérant les deux grands moyens de communication (autoroutes, TGV) aux portes de grands marchés dont l'Ile de France, elles ont une place de choix dans le nord-est européen,  
Considérant que certaines villes ont déjà des réflexions communes sur le devenir de leur territoire. C'est le cas du G10 qui regroupe dans un projet de pôle métropolitain Reims, Châlons-en Champagne, Charleville-Mézières, Epernay, Rethel, Sedan et Vitry le François pour la Champagne-Ardenne et en Picardie, Château-Thierry, Soissons et Laon,

Le Conseil Municipal de Charly-sur-Marne

- affirme sa volonté de voir aboutir une réforme territoriale cohérente et de nature à bénéficier tant aux territoires qu'à leurs habitants,
- exige que leur voix d'élus de proximité, attentifs aux besoins de leur territoire et aux attentes de leurs concitoyens, soient entendues au plus haut niveau de l'Etat,
- soutient fermement la décision d'une fusion entre les Région Picardie et Champagne-Ardenne.

### **CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR AMÉNAGEMENT CHEMIN PIETONNIER ROUTE DE VILLIERS**

Le Maire présente au Conseil Municipal les devis des deux entreprises :

SARL PAUL & RONDEAU	=	29.376,00 euros TTC
POULAIN Alain	=	22.512,00 euros TTC

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir l'entreprise POULAIN Alain pour la réalisation de ces travaux.

### **AUTORISATION DE BORNAGE RUE DE LA COUTURE**

Le Maire explique au Conseil Municipal que dans les années 90, il a été réalisé des travaux rue de la Couture et la canalisation eau potable passe sur un terrain privé appartenant à Madame CONNE.

Celle-ci souhaite vendre son terrain et il y a lieu de décider du devenir de cette canalisation à savoir :

- déplacer la canalisation,
- acheter la bande de terrain de l'emprise de la canalisation.

Le Maire propose de faire réaliser un bornage de la surface à acquérir afin de solutionner ce problème.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à réaliser le bornage dans l'objectif d'acquérir cette bande de terre.

### **TRAVAUX DE VOIRIE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à réaliser des travaux de réfection de voirie "Sous le Monthuys" pour un montant TTC de 12.823,20 euros.

### **AVENANT TRAVAUX VAL DES HAÏS**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise Vallet et Saunal qui réalise les travaux d'aménagement du Val des Haïs a rencontré des problèmes.

En effet, l'instabilité du sol a nécessité un traitement pour durcir la chaussée.

Il a fallu également ajouter une borne incendie. Ces travaux supplémentaires s'élèvent à 15.331,10 euros HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'avenant correspondant.

### **DEMANDE FDS POUR TRAVAUX SOUS LE MONTHUYS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FDS pour les travaux de voirie "Sous le Monthuys" pour un montant de 10.886,00 euros.

### **TARIF LOYER LOGEMENT 1 RUE DE L'ECOLE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la maison jouxtant la Trésorerie est en cours de rénovation par le personnel communal et sera disponible à la location au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Monsieur Stéphane GOLLIOT a posé candidature pour louer ce logement. Le Maire propose un loyer mensuel de 650 euros.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le montant de ce loyer et autorise le Maire à signer le bail à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

### **BRIGADE VERTE INTERVENTION**

La Brigade Verte de l'UCCSA est destinée à soutenir les collectivités et associations du Sud de l'Aisne dans l'aménagement et l'entretien de leur patrimoine naturel et historique.

L'objectif de la Brigade Verte est de favoriser :

- la réhabilitation du petit patrimoine bâti : petite maçonnerie,
- la conservation et la préservation du patrimoine naturel,
- l'entretien d'espaces verts communaux,
- le maintien des sentiers de randonnée,

Après avoir pris connaissance des objectifs de la Brigade Verte, le Conseil Municipal décide :

- de demander l'intervention de la Brigade Verte pour nettoyer une partie du ru entre Saulchery et Ruvet sur Charly,
- d'accepter le devis d'intervention tel que proposé par l'UCCSA pour un montant de 150,00 €,

- d'accepter de ne pas engager de recours suite aux travaux effectués par la Brigade Verte,
- de régler la somme facturée par mandat administratif sous trente jours.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Une aire de co-voiturage a été inauguré parking Super U.
- Information sur le recrutement d'un nouvel agent au 1<sup>er</sup> juillet, Monsieur MALAQUIN Michel, faisant fonction de garde champêtre.
- Eglise : réduire les pigeons dans le clocher, Monsieur VOYARD, agent de développement cynégétique a mis en place une procédure de piégeage.
- Point sur les travaux :
  - Val des Haïs en attente d'une réception définitive.
  - Cantine maternelle sera terminée fin juillet.
  - Le remplacement des fenêtres espace F. Pinal se termine aussi.
  - Aire de skate, la plate-forme est en cours de réalisation.
  - Pose de jeux à l'ex base de voile, six éléments et trois éléments supplémentaires à l'aire de skate.
- Informations sur les différentes réunions des commissions :
  - Francine LAVA : commission Fêtes du 24 juin 2014, plus bilan fête patronale et 14 juillet, plus manifestations à venir.
  - Jean ROMÉLOT : commission du 22 mai - Sécurité et Prévention
  - Georges FOURRÉ : commission du 13 juin – Communication
  - Claude LANGRENÉ : commission du 27 mai – Affaires Scolaires
  - Georges FOURRÉ : informations sur l'organisation des rythmes scolaires

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 50.